

Une information des agents à renforcer !

Les groupes de travail du Comité Technique de la DG (CTSCR) du 11 février et du 11 mars 2021 portaient sur la campagne de mobilité, le bilan formation de la DG, l'actualité sanitaire, l'arrivée d'une nouvelle équipe médicale, l'arrivée des contrôleurs stagiaires et le forfait mobilité durable.

Actualité sanitaire

La stratégie est toujours le renforcement du télétravail, en limitant le nombre de jours sur site, et en préférant organiser les formations à distance. À la DG, on dénombre en moyenne entre 150 et 200 personnes présentes sur site chaque jour, notamment le mardi et le jeudi, avec une baisse des effectifs avec les vacances.



La CFDT souligne l'importance d'harmoniser la communication Insee avec celle du gouvernement. Elle est satisfaite que la Direction accorde une dérogation pour venir sur site plus régulièrement pour les agents qui en ont besoin. Elle signale que de nombreux agents (de tout niveau) en difficultés n'utilisent pas les dispositifs d'écoute et ne répondent pas aux questionnaires hebdomadaires.

Ce qui peut nous faire douter du niveau de moral affiché

S'agissant de la restauration, l'Agraf s'adapte pour mettre en place le protocole sanitaire et assurer 65 repas sur place en même temps plus une offre de repas à emporter. Les agents ont également la possibilité de déjeuner dans leur bureau.

La Direction rappelle l'importance de réserver sa place par internet.

Campagne de mobilité DG & île-de-France



La campagne de mobilité des agents de catégories B et C à la DR Île-de-France et à la DG se déroule du 29 novembre au 16 juin.

Les forums de présentation ont eu lieu en zoom.

Nombre d'agents inscrits à la campagne : 104

Nombre de postes supprimés : 16

Nombre de postes proposés à la DG : 108

À ce stade, 7 postes ne seraient pas pourvus, mais offerts à la Place pour l'Emploi Public.

Bienvenue aux contrôleurs stagiaires de la DG

La Direction générale accueille 19 contrôleurs stagiaires depuis début mars. La présentation générale leur a été faite. Ils disposent tous d'un sujet de stage. Il leur a été demandé de se doter d'un forfait internet pour ceux qui n'en avaient pas.



La CFDT rappelle que c'est à l'employeur d'assurer les moyens aux agents de pouvoir effectuer leur travail en les dotant en matériel. Certes pour ceux qui n'ont pas d'internet au domicile et ne pouvant venir au bureau, il leur a été accordé des autorisations spéciales d'absences, mais cela ne peut s'appliquer à des stagiaires.

La Direction doit fournir un dispositif de connexion (clef 4G ou téléphone-modem) à tous les agents qui n'en disposent pas dans la mesure où ils doivent rester majoritairement en télétravail. La CFDT rappelle également qu'un forfait représente un coût élevé, en particulier pour les agents ayant un revenu faible. Il est nécessaire que la Direction participe aux frais engendrés par le travail à domicile.

La Direction de la DG va examiner ce qui peut être fait pour les contrôleurs stagiaires. Elle rappelle que les contrôleurs stagiaires peuvent venir sur site tous les jours de la semaine. Pour ce qui est de la participation aux frais du télétravail, cela relève du niveau Fonction publique.

Forfait mobilité durable

Sur l'Insee, 262 agents ont déposé une demande pour bénéficier du forfait mobilité durable au titre de 2020. 16 agents de la DG ont été informés qu'ils n'avaient pas effectué suffisamment d'aller-retours Domicile travail (cf. [Flash RH #8](#) 21/10/2020, [Fiche CFDT Fonction Publique](#))



La CFDT ayant été alertée par des agents s'interrogeant sur la procédure de vérifications, elle a demandé à la Direction de la revoir. En effet, le début de la période de calcul semble ne pas correspondre au décret et les jours de travail

ont été restreints aux jours où l'agent a pointé alors qu'il pouvait être présent sur site sans pointer en 2020.

La Direction a informé les agents du réexamen de leur dossier.

La CFDT demande qu'un accusé de réception soit transmis lors du dépôt des dossiers.

Des collègues ont signalé que lors de procédure de saisie sur salaire, de reclassement dans un grade ou un corps, de dépôts de dossiers en dehors des dispositifs OGD ou Sirhius, l'information apportée aux agents est nettement insuffisante.

La CFDT demande donc qu'une information détaillée soit apportée à tous les agents tout au long du suivi des dossiers.

Il est également indispensable de mettre en œuvre rapidement un dispositif permettant la sécurisation des dossiers et de leur suivi par exemple avec OGD ou Sirhius.

Bienvenue à la nouvelle équipe médicale de la DG

Depuis début février, la direction générale peut compter sur une équipe médicale complète.



La CFDT souhaite la bienvenue à Adèle Vernet, la médecin du travail, et à Michelle Gastineau, l'infirmière en fonction au bâtiment Fairway.

Cette équipe s'intègre dans les actions du département cadre de vie et conditions de travail, avec l'assistant de prévention Wacila Azzedine-Letellier, le conseiller de prévention Philippe Monier, la référente nationale handicap Nadia couturier et la psychologue du travail Christine Chardon.

La CFDT souhaite poursuivre avec elle le travail engager sur les tensions interpersonnels. Elle demande que le suivi médical quinquennal des agents reprennent, près de 600 agents en attente. Les visites pour cause de covid ne doivent pas occulter la prise en charge des autres agents d'autant que de nombreux agents sont en difficultés mais ne le signalent pas.

L'équipe médicale fera au mieux pour reprendre un rythme normal.

Bilan formation

En 2019, 657 agents ont été formés pour 3 881 jours de formation, soit un taux de participation global de 58,8 % pour la DG contre 73 % sur l'ensemble de l'INSEE.

À la DG, 77 agents ont suivi une préparation au concours. 25 % des formations proviennent de l'IGPDE. 7 agents sont en congés-formation.

La DG comptabilise 20 % des formations pour 25 % des effectifs. Le nombre de jours de formation est moins important qu'en DR.

Le taux de participation des femmes (63,9%) est plus de 10 points plus élevé que celui des hommes (53,5%), mais moindre que sur l'ensemble de l'Insee.

Le taux de participation le plus faible aux formations à la DG est situé chez les agents de catégorie C (42,6%), le plus élevé se situe chez les agents de catégorie A (67,3%), contre 56,1 % pour les agents A+, 52,1 % pour les agents de catégorie B.

En comparaison, sur l'ensemble de l'Insee, le taux de participation le plus faible est chez les agents A+ (55%), bien en deçà des autres catégories 76 % pour les A, 74 % pour les B et 71 % pour les C).

Pour la formation d'adaptation au métier, le taux de participation est le plus élevé chez les agents de catégorie A (10,3 %), puis les agents de catégorie B (8,2%). celui-ci tombe à 3,9 % chez les A+ et 1,5 % chez les agents de catégorie C. Ce qui est inquiétant.

Pour la formation continue, le taux de participation est le plus élevé chez les agents de catégorie A (60 %), puis viennent les agents A+ (53,3%), les agents de catégorie B (46,7%) et les agents de catégorie C (39,7%).

Pour la préparation aux concours, le taux de participation est le plus élevé chez les agents de catégorie C (10,3%), puis chez les agents de catégories A (7,1%) et B (7%), et enfin les agents de catégorie A+ (5,5%).

Les taux de participation des agents de la DG sont nettement plus bas que ceux de l'Insee. Cela pose question pour la CFDT.

Vos représentants CFDT au CTSCR

Aline Nay
Prisca Blancard
Fabien Mazenoux
Nathalie Bailly

